

FICHE 2 : Utilisation d'interconnexions

Avant la mise en service d'une interconnexion, il est toutefois important de vérifier au préalable auprès de l'exploitant du réseau interconnecté, ou de l'ARS, que celui-ci n'est pas concerné actuellement ou à court terme par un risque de pénurie et qu'il fournit une eau qui répond aux critères de qualité exigés à des fins de consommation humaine.

Il faut également informer l'ARS qui pourra adapter le contrôle sanitaire de vos installations afin de sécuriser sur le plan sanitaire cette alimentation en eau provisoire

Utilisation d'une interconnexion permanente

Cette solution permet de garantir rapidement une continuité quantitative et qualitative de l'alimentation en eau.

Attention, si les interconnexions mises en œuvre ne sont pas utilisées régulièrement, il est nécessaire de procéder à un nettoyage, une désinfection et une purge complète des canalisations de raccordement entre les deux réseaux avant toute mise en distribution.

Utilisation d'une interconnexion réalisée en urgence

Cette solution permet de garantir une continuité quantitative.

Elle s'accompagne généralement d'une **restriction d'usage de l'eau interdisant les usages alimentaires (boisson et préparation des aliments)**, les conditions de raccordement ne permettant pas de garantir la conformité de l'eau.

En revanche, il est nécessaire de prendre en compte le délai de mise en œuvre de cette solution qui peut être long.

En effet, le principe est de connecter au réseau défaillant un autre réseau d'eau destinée à la consommation humaine (dûment autorisé et contrôlé par l'ARS) à l'aide de tuyaux souples à usage alimentaire.

Attention, les tuyaux souples sont en général difficiles à nettoyer et à désinfecter. Ils sont également souvent installés à même le sol. Ils risquent alors d'être abîmés. La température de l'eau peut augmenter...

En fonction de l'installation et du contexte, l'ARS pourra considérer que le risque de dégradation de la qualité de l'eau est trop important et que l'eau transportée n'est alors **plus potable et ne peut plus être utilisée pour les usages alimentaires (boisson et préparation des aliments)**.

Par ailleurs, afin de prévenir les contaminations microbiologiques, un résiduel de chlore doit être mesuré en sortie du tuyau (de l'ordre de 0,2 mg/l). Si ce n'est pas le cas, il est alors nécessaire de mettre en place une chloration complémentaire de l'eau issue du réseau interconnecté avant distribution aux usagers du réseau défaillant. Un suivi du chlore doit être mis en œuvre en différents points du réseau afin de s'assurer d'une désinfection suffisante.